

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-1-11-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

CONVENTION RELATIVE A LA RECONDUCTION DU FONDS JEUNESSE DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR 2019 - 2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention relative à la reconduction du « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » dans le cadre du groupe de travail Jeunesse de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS) pour la période 2019 – 2021 ainsi que la participation départementale d'un montant de 5 001 € sur 3 ans.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 5 octobre 2018.

Le fonds jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) a été créé en 1998 avec pour objectif de jouer un rôle modèle en matière de participation et d'engagement des jeunes dans le Rhin supérieur. Le fonds permet le financement de projets transfrontaliers (jusqu'à 4 000 € par projet) organisés par ou pour les jeunes entre 12 et 25 ans dans le Rhin supérieur. Il est géré par le groupe d'experts « Soutien de projets » du groupe de travail jeunesse de la Conférence de Rhin Supérieur.

Entre le début de l'année 2016 et l'été 2018, 37 projets ont été déposés. Parmi ceux-ci, 19 projets ont déjà été financés, 5 projets sont en cours de réalisation et 2 projets sont en phase de dépôt de demande de cofinancement. Durant cette période, environ 1 000 jeunes ont directement participé à des projets du fonds jeunesse, et bien plus encore ont été concernés par les différentes manifestations.

La durée de validité du fonds jeunesse est de trois ans. Elle se fonde sur la convention de reconduction du « fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » pour la période 2016 - 2018. La convention 2019 - 2021 prévoit un budget annuel de 20 000 €, identique à celui de la période 2016 - 2018.

Les participations financières de chaque partenaire resteront inchangées par rapport à la convention 2016 - 2018 et se répartiront de la manière suivante :

Land de Rhénanie Palatinat	6 666 €
Land de Bade-Wurtemberg	13 332 €
Canton de Bâle-Ville	8 400 €
Canton de Bâle-Campagne	8 400 €
Canton d'Argovie	2 400 €
République et Canton du Jura	399 €
Canton de Soleure	399 €
Etat Français	5 001 €
Région Grand Est	5 001 €
Département du Bas-Rhin	5 001 €
Département du Haut-Rhin	5 001 €

(soit 1 667 € par an)

La participation départementale sera exigible 6 semaines après la signature de la convention en 2019, puis après présentation des rapports annuels en 2020 et 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant de 5 001 € destinée à abonder le « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur durant la période 2019-2021,
- d'approuver la convention portant sur la reconduction du « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » dans le cadre du groupe de travail Jeunesse de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2019-2021, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de m'autoriser à verser au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du fonds pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, la subvention du Département au titre des années 2019 à 2021 selon les modalités prévues dans la convention, soit 1 667 € par an.

Les crédits seront prélevés sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT